

COMPTE RENDU DE LA SEANCE**DU CONSEIL MUNICIPAL****Du Mardi 9 mai 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mai, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Alain DUBOIS, Maire.

Étaient présents : Ms Alain DUBOIS, Samuel ELIOT, Cyrille BONNIN, Freddy SAVATIER, Patrick BOUGAULT, Ghislain HURÉ et Mmes Denise FONTAINE, Dominique BRUNET

Était absent excusé : Mme Emmanuelle BOUGAULT

Procuration : Mme Emmanuelle BOUGAULT donne pouvoir à M. Patrick BOUGAULT

M. Patrick BOUGAULT a été nommé secrétaire.

Date de convocation : 03 mai 2023

Date d'affichage : 03 mai 2023

ORDRE DU JOUR

1. **Demande de subventions**
2. **Diminution du temps de travail de l'agent technique**
3. **SIEPVV**
4. **Tarif salle des fêtes**
5. **Achat sacs poubelle noir**
6. **Questions**

Observation sur le Procès-Verbal du 28 février 2023

Le conseil municipal approuve le procès-verbal.

N° 2023-03-022 Subvention Addictions Alcool – Vie libre

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention du mouvement Vie Libre d'un montant de 150,00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **ne souhaite pas attribuer** la subvention demandée.

N° 2023-03-023 Subvention association sportive collège de Nouâtre

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association sportive du collège de Nouâtre.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** d'attribuer 50,00 € (cinquante euros).

N° 2023-03-024 Subvention Vivre ensemble

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association Vivre ensemble.

Le Maire précise que la commune prendra à sa charge le coût de la peinture pour la décoration des figurines que l'association pense réaliser cette année.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** d'attribuer 350,00 € (trois cent cinquante euros).

N° 2023-03-025 Diminution du temps de travail de l'agent technique

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la demande faite par l'agent technique, M. Laurent AMIRAULT.

M. Laurent AMIRAULT, demande une diminution de 2h hebdomadaires de son temps de travail, celui-ci passerait de 21/35^{ème} à 19/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2023.

Les deux heures pourront être compensées par l'intervention supplémentaire de certaines entreprises. Cette demande est faite dans l'objectif d'intégrer la commune de Marcilly-sur-Vienne, sur le même grade à raison de 16/35^{ème} par semaine. Ce nouveau poste, permet à M. Laurent AMIRAULT d'avoir un temps de travail hebdomadaire de 35/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **accepte la demande de M. Laurent AMIRAULT**

N° 2023-03-026 SIEPVV

Le Maire expose au conseil municipal, que suite à la demande de révision du mode de participation des communes, le conseil syndical du SIEPVV propose une révision des statuts « article n° 7 » à compter du 1^{er} septembre 2023, celle-ci prendra effet pour l'exercice 2024.

Pour prendre effet cette proposition doit être acceptée par les 2/3 des communes membre du SIEPVV, composant au moins la moitié de la population des communes membres.

Le Maire présente au conseil municipal le compte rendu du conseil syndical du 12 avril 2022, mentionnant la proposition de modification des statuts.

Cette proposition permet une diminution de participation n d'environ 2 300,00€ par an pour un enfant scolarisé.

Celle-ci reste encore très importante proportionnellement aux autres communes membres, le maire propose par solidarité aux communes qui ont la charge de l'entretien et le chauffage des locaux, d'accepter cette proposition de répartition.

Si cette révision est acceptée dans ses termes, elle peut être à tout moment être remise en cause suivant le jugement rendu du tribunal administratif suite à la procédure en cours qui oppose le SIEPVV à la commune de PORTS-sur-Vienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **accepte**, la proposition votée par le conseil syndical du SIEPVV.

N° 2023-03-27 Tarif salle des fêtes

Le Maire revient sur la demande d'augmenter les tarifs de la salle des fêtes au moins pour l'hiver.

Il a été constaté que le nettoyage du mobilier et le ménage fait par les locataires n'était pas toujours satisfaisant.

Il serait intéressant de scinder le financement de la salle des fêtes en trois parties :

- 1- Location
- 2- Cautiion de 300,00€
- 3- Cautiion de 75,00€ qui pourra être retenue si le nettoyage ou le ménage n'est pas jugé satisfaisant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide**, d'augmenter à compter du 1^{er} septembre 2023 les tarifs habitant et hors commune de 10,00€ chacun passant de 100,00€ à 110,00€ pour les habitants et de 150,00€ à 160,00€ pour les hors commune.

N° 2023-03-28 Groupement d'achat sacs poubelles noirs 2023

Le conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Considérant que la commune de PUSSIGNY souhaite fournir des sacs poubelle noirs aux habitants,

Considérant que le Président de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne propose une convention d'achat groupé de sacs poubelle noir

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide**, de constituer un groupement d'achat avec d'autres communes de la communauté de communes Touraine Val de Vienne,

Désigne la communauté de communes Touraine Val de Vienne, représentée par son président, M. Christian PIMBERT, comme l'opérateur économique du groupement d'achat,

Autorise M. le Maire à signer la convention de groupement d'achat pour les sacs poubelle noirs 2023,

Autorise l'opérateur économique du groupement d'achat à facturer l'achat des sacs poubelle noirs à la commune au prorata du nombre de sacs commandés,

Autorise M. le Maire à mandater la dépense correspondante.

Questions diverses

1- SATESE

Suite au décès de M. René SURIER, M. Gislain HURÉ est nommé au poste de suppléant à la SATESE.

2- Travaux route de Doux

Le Maire présente les devis de plusieurs entreprises pour la réfection de la route VC située côté sud de la LGC ALLANT DE LA vc5 0 LA rd20, rétrocédée à la commune par COSEA.

Le Maire précise qu'il est souhaitable de ne faire que la moitié en revêtement enrobé de la longueur de la route, cette année plutôt que de faire toute la longueur en bicouche pour le même coût, mais qui dans le temps se dégradera 4 à 5 fois plus vite.

Si le choix du revêtement en enrobé sur la moitié de la longueur est entériné, cette réfection sera faite sur la partie partant de la RD 20.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, laisse au Maire le choix de l'entreprise pour une réfection en enrobé sur la moitié de la longueur, ce choix doit se faire en partenariat avec la commune d'Antogny-Le-Tillac, dont l'extrémité de cette route se situe sur le territoire d'Antogny-Le-Tillac.

3- Parvis de l'église

Le Maire présente des devis de plusieurs entreprises pour une réparation en bicouche du parvis de l'église dans l'attente d'un futur aménagement. Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer le devis avec l'entreprise qui lui semblera répondre au mieux à nos attentes.

4- Accès à la salle des fêtes

Le Maire présente le devis de plusieurs entreprises pour une réparation des trous en sable calcaire dans le chemin de la salle des fêtes et de la mairie, dans l'attente d'un futur aménagement. Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer le devis avec l'entreprise qui lui semblera répondre au mieux à nos attentes.

5- Ecluses

Le MAIRE indique qu'il a demandé pour accroître la sécurité un devis à l'entreprise ESVIA pour faire peindre les écluses en blanc réfléchissant pour un coût de 1 664,64€ TTC. Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer le devis.

6- La Chasseigne

Le puit au lieu-dit « La Chasseigne » menace de s'effondrer, le maire a fait réaliser un devis à l'entreprise PCCM pour sa restauration, celui-ci est de 2 375,56€ HT soit 2 850,55€ TTC. Ces travaux ne demandant pas une grande technicité, le maire propose de faire effectuer les travaux à l'agent technique de commune, cela permettra aussi d'évaluer sa capacité de polyvalence. Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour que ce travail soit effectué par l'agent technique communal, et que cette tâche soit évaluée et notifiée lors de son évaluation annuelle professionnelle.

Il sera porté à la connaissance de l'employeur avant exécution que ce travail fera l'objet d'évaluation.

7- Repas des aînés

A ce jour, après un sondage fait auprès des administrés, ayants droits, 24 sur 73 personnes souhaitent se réunir pour partager ce repas annuel.

Devant ce résultat, une réflexion va être menée par la commission fêtes et cérémonies, afin d'organiser au mieux ce repas en deux temps, afin de répondre au souhait de tous.

Distribution également du sondage auprès des résidents en RS. Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, souhaite faire cette manifestation en deux temps.

La commission fêtes et cérémonies, souhaite attendre le mois de septembre 2023, pour déterminer les dates et organiser ces deux rendez-vous.

8- Repas des trois communes 2024

Le maire demande à la commission fêtes et cérémonies, l'avancée de leurs recherches. Mr BONNIN Cyrille a pris contact avec le traiteur BERTRANT DOUSSET. La date est arrêtée au 24 février 2024. Le traiteur fera parvenir un devis courant de l'année 2023, afin de choisir le menu.

En ce qui concerne la partie spectacle, la commission commence à faire des recherches pour définir le budget moyen qui sera nécessaire pour cette animation.

Informations diverses

1- Travaux chauffe-eau 2 rue de Salvert

Le chauffe-eau du logement situé au 2 rue de Salvert, a été changé pour un coût de 1 019,44 € TTC.

2- Câbles téléphoniques

Par deux fois ce moi-ci, les câbles téléphoniques qui se trouvent le long de la RD18 ont été coupés et volés (nuit du 7 au 8 avril 2023 vers 1 heure du matin et dans la nuit du 16 au 17 avril 2023 vers 00 h 30)

3- Travaux sécurisation du centre bourg

Suite aux courriers en lettre recommandée notifiant la non-conformité du ralentisseur et des panneaux B15 installés trop bas en agglomération, les entreprises sont intervenues pour la mise en conformité. Il semble qu'à ce jour, l'aménagement de sécurisation du centre-bourg réponde à la législation en vigueur. La finition grenillée, n'est toujours pas réalisée à ce jour.

4- Pêche électrique Veude

La pêche électrique dans la Veude (inventaire piscicole), aura lieu le mercredi 10 mai 2023 au lieu-dit le « Le Grouet ».

5- Préau

Toujours en attente du permis de construire.

6- FDSR et DETR

La commune de PUSSIGNY, a reçue une subvention de 12 912, 00€ au titre de la FDSR (Fonds Départemental de Solidarité Rural) et 4 177,00€ au titre de l'enveloppe du socle pour la construction du préau.

Mais aussi la DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux, pour un montant de 18 000,00€.

L'aide financière pour le préau est de 35 089,00€ pour une estimation des travaux à 60 000,00€ HT, soit environ 58% du coût HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h02.

Le Maire
Alain DUBOIS

La secrétaire
M. Patrick BOUGAULT

Les membres présents	Signature
Samuel ELIOT	
Cyrille BONNIN	
Freddy SAVATIER	
Emmanuelle BOUGAULT	
René SURIER	
Ghislain HURÉ	
Patrick BOUGAULT	
Dominique BRUNET	